

# BPJEPS LTP

LOISIRS TOUS PUBLICS  
PAR ALTERNANCE



## LA MFR - CFA DE PONTONX-SUR-L'ADOUR

*Association loi 1901 créée en 1954*

La MFR de Pontonx-sur-l'Adour est un établissement d'enseignement professionnel par alternance sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture. Elle est devenue CFA en 2019 pour pouvoir effectuer de l'apprentissage.

Elle fait partie de l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales qui regroupe aujourd'hui environ 450 établissements en France.

Ses caractéristiques principales :

- l'alternance : pédagogie qui permet d'allier école et milieux professionnels
- Association loi 1901 qui intègre les parents et professionnels dans la gestion de l'établissement

### NOS FORMATIONS :

- 4ème-3ème de l'Enseignement Agricole
- BAC PRO SAPAT (Services aux personnes et aux territoires)
- BAC PRO MCV (Métiers du commerce et de la vente) option AGEC
- BAC PRO SN (Systèmes Numériques) option RISC
- BTS MCO (Management Commercial Opérationnel)
- BPJEPS LTP (Loisirs tous publics)
- BPJEPS EEDD (Education à l'Environnement vers un Développement Durable)
- Titre animateur en Gérontologie
- Titre Pro MUM (Management d'Unité Marchande)
- Titre Pro NTC (Négociateur Technico-Commercial)
- Certification - Chargé(e) de Développement Marketing & Commercial - Diplôme privé Bachelor Européen Marketing Digital

# PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS

- Avoir + de 18 ans
- Etre titulaire au minimum d'une formation en 1er secours (PSC1 ou SST 1er niveau)
- Pouvoir justifier d'une expérience d'animateur auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures (attestation employeur). Sont dispensés de justification d'une expérience d'animation, les titulaires des diplômes suivants : BAPAAT, CQP animateur périscolaire, CPJEPS, BAFA, BAFD, Bac pro Service de proximité et vie locale, Bac pro agricole toute option, BPJEPS toute spécialité, BP délivré par le ministre de l'Agriculture toute option.



## LA VIE À LA MFR

### LES QUALITES REQUISES

- Savoir travailler en équipe
- Adaptabilité
- Dynamisme
- Initiative
- Sens du dialogue
- Ecoute
- Analyse

Lors de la période de formation, les apprentis présents sur l'établissement bénéficient d'un cadre de vie différent des formations initiales. Ils peuvent profiter d'un logement indépendant sur place avec restauration.

La semaine commence le Lundi matin à 9h et se termine le vendredi à 16h (35h de cours)

Ils disposent d'un établissement accessible à l'ensemble des personnes présentant un handicap : places de parking, allées de circulation, sanitaires adaptés, outils et moyens pédagogiques adaptés.

## LES OBJECTIFS DU BP JEPS LTP

Le BP JEPS LTP a huit objectifs principaux :

- Maîtriser les contenus et les techniques d'animation en rapport avec le public encadré
- Connaître son environnement professionnel
- Accompagner les publics dans leurs projets dans une démarche d'éducation globale
- Participer au fonctionnement dans sa structure employeuse
- Etre amené à diriger un ACM
- Concevoir des projets et développer l'action éducative locale
- Mettre en œuvre une démarche écoresponsable
- Accompagner les publics dans l'utilisation du numérique



## MÉTHODE UTILISÉE : L'ALTERNANCE

- Une formation de niveau 4
- Une formation organisée en 4 Unités de compétences
- Une formation articulée autour des quatre actes professionnels structurant le métier d'animateur
- Une formation en alternance au sein d'un réseau de structures d'animation
- Un accompagnement personnalisé en centre et en entreprise
- Une formation individualisée intégrant les itinéraires VAE
- Une formation intégrant des personnes sous statut différents : contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, CIF ...



La formation se déroule sur 23 mois à partir de Janvier 2022 à Novembre 2023 selon une alternance qui doit permettre de cumuler un volume horaire de formation de 875 heures en centre et 2359 heures en structure selon la répartition suivante :

- 1ère Année :
  - 1 semaine pour le positionnement, soit 35 heures
  - 12 semaines de formation en centre, soit 455 heures
  - 36 semaines de formation en entreprise, soit 1211 heures
- 2ème année :
  - 11 semaines de formation en centre, soit 420 heures
  - 35 semaines de formation en entreprise

“

*L'alternance, un métier,  
votre avenir !*

# LES ELEMENTS DU PROGRAMME



Le BP JEPS LTP est une formation professionnelle diplômante de niveau 4 du ministère en charge de la Jeunesse et des Sport pour concevoir et conduire des projets d'animation dans le champ du loisir tous publics et diriger des structures d'accueil collectif de mineurs (ACM).

UC	Contenus
UC 1 « Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure ».	<ul style="list-style-type: none"><li>• Communication</li><li>• Connaissance des publics</li><li>• Education à la citoyenneté</li><li>• Contribution au fonctionnement de la structure</li></ul>
UC 2 « Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure »	<ul style="list-style-type: none"><li>• Conception</li><li>• Conduite et évaluation d'un projet d'animation</li></ul>
UC 3 « Conduire une action d'animation dans le champ du LTP et de direction d'un ACM »	<ul style="list-style-type: none"><li>• Organisation et direction de l'ACM</li><li>• Encadrement d'une équipe</li><li>• Accueil des publics</li></ul>
UC 4 « Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du LTP »	<ul style="list-style-type: none"><li>• Maîtrise des démarches pédagogiques, des outils et des techniques</li><li>• Conduite des activités</li><li>• Situation de l'activité dans un contexte</li></ul>

## FILIERES ET DEBOUCHES



Avec le BP JEPS LTP, il est possible de progresser vers :

- le DE JEPS

Le but du BPJEPS LTP est de former au métier d'Animateur Socioculturel. Avec des fonctions multiples et diversifiées, le BPJEPS LTP :

- conçoit et organise des activités sportives, culturelles et éducatives
- intervient principalement au sein des collectivités et des associations qui gèrent des Accueils de Loisirs, des maisons de quartiers, Espaces Jeunes ou des centres de vacances.

Cet/te animateur/trice est un(e) professionnel(le) de l'organisation du temps libre qui, en dehors de ses temps d'animation, peut concevoir et élaborer des projets variés, rencontrer des partenaires, suivre des budgets et actions menées sur le territoire. La spécificité de ce BPJEPS étant de donner une capacité à diriger un Accueil Collectif de Mineur (Arrêté du 9 Février 2007).

## NOMS ET COORDONNÉES DU CONTACT

- **Organisme de formation :**

*FRANCAS Nouvelle-Aquitaine*

Pour le dossier d'inscription et la recherche d'entreprise, contactez :

Lionel PICARD : 06 48 00 36 92 ou [lpicard@francas-na.fr](mailto:lpicard@francas-na.fr)

- **Centre de formation :**

*MFR de PONTONX*

Pour l'accueil, l'hébergement et la recherche d'entreprise, contactez :

Antoine MAVIEL : 06 26 14 75 54 ou [amaviel@yahoo.fr](mailto:amaviel@yahoo.fr)

- **CFA :**

*Sport Animation Nouvelle-Aquitaine (SANA)*

Pour toutes informations liées au contrat d'apprentissage

Abdou BELGHAZI : 06 38 55 88 93 ou [a.belghazy@cfasana.fr](mailto:a.belghazy@cfasana.fr)



Le taux de réussite sur ce BP JEPS LTP à ce jour est de 55% en 2023/2024.



# CONTACTEZ-NOUS !

*Notre réussite,  
c'est avant tout la  
réussite des jeunes !*

Pour tout renseignement complémentaire

## Le formateur référent

Antoine MAVIEL  
05 58 57 20 42  
amaviel@yahoo.fr

## La direction

Alain DELMAS  
05 58 57 20 42  
mfr.pontonx@mfr.asso.fr

## Le référent handicap

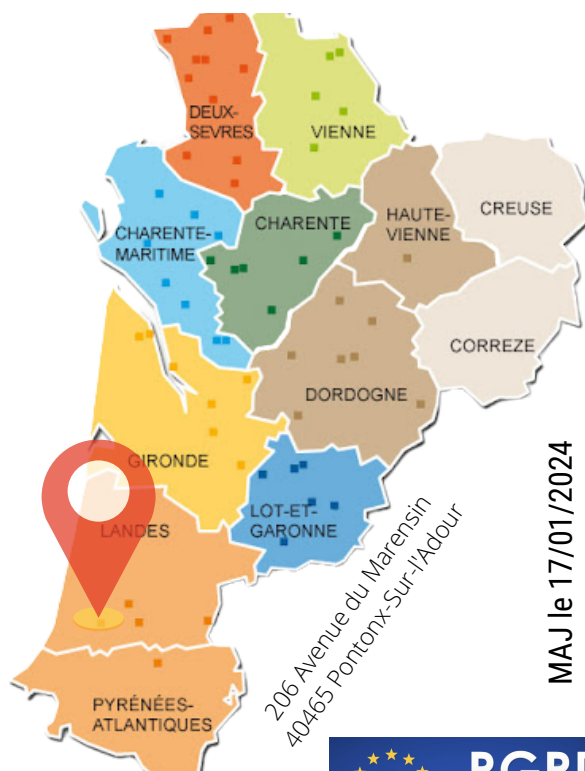
Dorine LEBRETON  
05 58 57 20 42  
dorine.lebreton@mfr.asso.fr



## PROCEDURE DE RECRUTEMENT

- 1 Prendre rendez-vous auprès du référent pour une explication détaillée de la formation, des modalités d'apprentissage et une visite des locaux.
- 2 S'inscrire comme candidat sur le site du CFA SANA (<https://www.cfasana.fr/bpjeps-loisirs-tous-publics/>)
- 3 Télécharger le dossier de pré-inscription sur le site de la MFR ou sur le site des Francas
- 4 Recherchez une entreprise
- 5 Renvoyer le dossier de candidature avec les pièces demandées.
- 6 Convocation aux épreuves de sélections et confirmation écrite de l'admission - Délai de réponse : 1 à 2 semaines
- 7 Signature du contrat d'apprentissage
- 8 Nous acceptons des candidatures au cours du premier mois de la formation

## NOUS LOCALISER



MAJ le 17/01/2024



Notre établissement est labellisé Qualiopi depuis 2020.



FORMATION EN  
ALTERNANCE

INTERNAT, EXTERNAT  
OU DEMI-PENSION

*De la 4<sup>ème</sup>  
aux études  
supérieures*

ECOLE ASSOCIATIVE  
À TAILLE HUMAINE

SOUS CONTRAT  
AVEC L'ETAT

CFA  
**MFR**

CULTIVONS LES RÉUSSITES  
*Pontonx-Sur-l'Adour*



MFR de Pontonx-Sur-l'Adour

05 58 57 20 42 ▪ [mfr.pontonx@mfr.asso.fr](mailto:mfr.pontonx@mfr.asso.fr) ▪ [www.mfr-pontonx.com](http://www.mfr-pontonx.com)

## FORMATION : BPJEPS LTP

(Critère 2 : Indicateur 4.4)

Fiche établie par :

Date :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

☐ : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

### CURSUS CHOISI :

Coursus complet

Coursus modulaire et bloc(s) de compétences choisi(s) :

Bloc 1

Bloc 2

Bloc 3

### FORMATIONS/DIPLOMES :

---



---

### SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE :

Demandeur d'emploi ☑ depuis moins de 1 an ☑ depuis 1 an et plus = N° ID : \_\_\_\_\_

Date de début : \_\_\_\_\_ et date de fin : \_\_\_\_\_ d'indemnités pôle emploi

Organisme de suivi : ☑ Pôle Emploi ☑ Mission Locale ☑ CAP EMPLOI ☑ Cabine de placement

Nom/Prénom du conseiller : \_\_\_\_\_

☐ : \_\_\_\_\_ ☑ : \_\_\_\_\_

Demandeur d'emploi non indemnisé Congé (parental, individuel de formation, sabbatique, ...) :

Conjoint collaborateur sans statut\* Salarié d'un employeur du secteur privé ou public Bénévole Autre, préciser : \_\_\_\_\_

## STATUT DE LA PERSONNE HANDICAPEE :

- Titulaire d'une carte d'invalidité : % \_\_\_\_\_
- RQTH
- Titulaire de l'AAH
- Notification CDES ou CDAPH (Uniquement apprentissage)
- Titulaire d'une rente invalidité
- Titulaire d'une rente d'accident du travail ou maladie professionnelle.
- Pensionné de guerre ou assimilé
- Autre : mutilé de guerre, assimilé mutilé de guerre, sapeur-pompier volontaire.
- Etes-vous concerné ?     OUI             NON
- Si OUI, Echéance : \_\_\_\_\_
- En cours : Date de la demande : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_
- Organisme sollicité pour établir le dossier : \_\_\_\_\_

### Nature du handicap :

- Déficience motrice
- Déficience visuelle
- Déficience Auditive
- Déficience invalidante
- T.S.A
- Handicap psychique
- Poly- handicap
- Autre

#### Informations supplémentaires : difficultés ?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### Exigences médicales du handicap :

- Soins : \_\_\_\_\_
- *Durée* : \_\_\_\_\_
- Autres : Préciser : \_\_\_\_\_

### Compensation mises en place antérieurement :

#### Pour la formation :

- 1/3 temps
- Moyens Humains
- Matériel Spécifique

#### Pour les examens :

- 1/3 temps
- Moyens Humains
- Matériel Spécifique

### Transports adaptés :

- OUI                      Si OUI, lesquels :     Prise en charge pour le transport (Taxi, ...)             Transports en commun adaptés
- NON                       transports en commun

## VOTRE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :

Emplois exercés :

<i>Dates</i>	<i>Durée</i>	<i>Etablissements</i>	<i>Postes occupés</i>
____/____			
____/____			
____/____			

Vos centres d'intérêts :

---

---

---

---

---

## PROJET PROFESSIONNEL :

---

---

---

---

---

Projet d'entreprise d'accueil : \_\_\_\_\_

Accord Agefiph/FIPHFP :  OUI  NON

## CONTRAINTE PERSONNELLES :

---

---

---

## MOBILITE GEOGRAPHIQUE :

---

---

---

Remise dossier pré-inscription complet :  OUI  NON

Document de l'entretien et appréciation générale :

---

---

---

Sources de financement possibles :

---

---

Si financement par entreprise :

Adresse entreprise : \_\_\_\_\_

Personne à contacter : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse Mail : \_\_\_\_\_

L'apprenti/le stagiaire/le salarié correspond au prérequis de la formation :  OUI  NON  SOUS RESERVE

Zone à remplir par le responsable du recrutement de la formation



# Le contrat d'apprentissage

## **Objectif**

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel. Ce contrat alterne des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel en centre de formation d'apprentis (CFA) et des périodes de travail en entreprise pour mise en application des savoir-faire.

## **Public**

- Les jeunes âgés de 16 à 25 ans.
- Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 25 ans (les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant le diplôme ou titre visé).
- Avant 16 ans, les jeunes ayant achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire (en fin de 3ème) peuvent entrer en apprentissage.
- Les entreprises relevant du secteur artisanal, commercial, industriel, agricole ainsi que les employeurs du secteur public, du milieu associatif et des professions libérales.

## **Type de contrat**

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier, dont la durée dépend du titre ou diplôme préparé. Sa durée est comprise entre 1 et 3 ans, et peut éventuellement être adaptée en fonction du niveau initial du salarié.

## **Durée du travail**

Le temps de travail de l'apprenti est identique à celui des autres salariés de l'entreprise incluant le temps de présence en centre de formation d'apprentis. Le mode en temps partiel est exclu.

## **Rémunération**

L'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge ; en outre, sa rémunération progresse chaque nouvelle année d'exécution de son contrat. Le salaire minimum perçu par l'apprenti correspond à un pourcentage du SMIC (voir la dernière page)





Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat.

### ***Comment est organisée l'alternance ?***

L'apprenti suit un enseignement général, théorique et pratique dans le centre de formation d'apprentis et travaille en alternance chez un employeur privé ou public pour mettre en œuvre les savoirs acquis.

L'apprenti est obligatoirement guidé par un maître d'apprentissage, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante.

Les aides à l'embauche mobilisables pour l'employeur Les employeurs d'apprentis peuvent bénéficier d'un certain nombre d'aides financières :

- Une exonération de cotisations sociales. Celle-ci peut être totale ou partielle selon la taille de l'entreprise ou la qualité d'artisan.
- Une indemnité compensatrice forfaitaire versée par la région. Le montant minimal est fixé à 1 000 euros par an.
- Un crédit d'impôt de 1 600 euros par apprenti, porté à 2 200 euros dans certains cas.
- Aides supplémentaires en cas d'embauche d'un travailleur handicapé.

Pour une embauche du 1er mars au 31 décembre 2011, une compensation des charges patronales pendant un an pour l'embauche supplémentaire d'un alternant de moins de 26 ans.

### ***Des avantages pour les apprentis***

- Obtenir un diplôme dans une situation de travail et en étant rémunéré.
- Avoir la possibilité d'enchaîner plusieurs contrats afin de préparer plusieurs diplômes successifs ou complémentaires.
- Être accompagné par un maître d'apprentissage qui facilite l'insertion dans l'entreprise.
- Le salaire de l'apprenti n'est pas soumis à cotisations salariales (salaire net égal au salaire brut)
- Le salaire de l'apprenti n'est pas imposable, dans la limite du smic, y compris en cas de rattachement au foyer fiscal des parents.

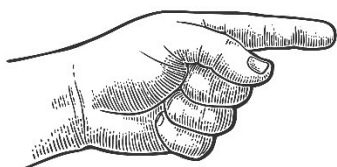
### ***Des avantages pour les entreprises***

- Recruter un salarié motivé en bénéficiant de conditions avantageuses.
- Assurer une transmission des savoir-faire et un accompagnement grâce aux maîtres d'apprentissage. Procédure Au plus tard dans les cinq jours suivant la conclusion du contrat, l'employeur envoie le contrat d'apprentissage visé par le CFA à la chambre



consulaire dont il dépend (chambre de commerce et d'industrie, chambre de métiers, chambre d'agriculture).

Celle-ci dispose de 15 jours pour enregistrer le contrat. Elle l'adresse ensuite à l'Unité territoriale (ex-DDTEFP) de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) qui dispose également de 15 jours pour valider l'enregistrement. Pour les employeurs publics du secteur non industriel et commercial, l'enregistrement est réalisé par l'Unité territoriale de la DIRECCTE. Trouver son contrat d'apprentissage C'est une phase importante, parfois délicate, nécessitant une anticipation importante : il faut rechercher un employeur plusieurs mois avant la rentrée en CFA. Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui nécessite une recherche d'emploi intensive, ciblée, méthodique respectant plusieurs étapes : le recueil d'informations, l'orientation, la recherche d'un employeur, la recherche d'un centre de formation.



## ***SALAIRE D'UN APPRENTI***

**Rendez-vous sur le site suivant :**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>

### **MFR de PONTONX-SUR-L'ADOUR**

207 Avenue du Marensin – 40465 Pontonx-Sur-l'Adour  
05.58.57.20.42 [www.mfr-pontonx.com](http://www.mfr-pontonx.com) [mfr.pontonx@mfr.asso.fr](mailto:mfr.pontonx@mfr.asso.fr)

pour une  
action  
éducative  
ambitieuse

Les formations proposées sont conçues dans une démarche d'éducation populaire, elles constituent un lieu d'échange et d'expertise sur les pratiques éducatives professionnelles animées par un réseau d'intervenants et d'intervenantes.

L'offre de formation des Francas de Nouvelle Aquitaine s'étage sur trois niveaux de formation diplômante : CPJEPS « Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne », BPJEPS « Loisirs tous publics » et « Education à l'Environnement vers un Développement Durable », DEJEPS « Développement de projets, territoires et réseaux » et sur un programme complémentaire comportant de nombreuses actions de formation continue d'une durée de 2 à 5 jours.

Date limite d'inscription  
1 mois

avant les dates de sélections :

vendredi 1er septembre 2023  
jeudi 26 octobre 2023

Renseignements, devis et inscriptions

Union Régionale des Francas de Nouvelle Aquitaine  
44-50 boulevard George V - 33000 Bordeaux  
05 57 77 28 10 - [contact@francas-na.fr](mailto:contact@francas-na.fr)

Dossiers d'inscription et devis : [Nathalie Roy - nroy@francas-na.fr](mailto:Nathalie.Roy-nroy@francas-na.fr) - 05 24 72 83 52  
Réfèrent formation : - [Lionel Picard - lpicard@francas-na.fr](mailto:Lionel.Picard-lpicard@francas-na.fr) - 06 48 00 36 92  
Formateur associé MFR - Antoine Maviel - 06 26 14 75 54  
Réfèrent Handicap : Laurence Bénézet - [lbenezet@francas-na.fr](mailto:lbenezet@francas-na.fr)

Téléchargez votre dossier d'inscription  
[www.francas-na.fr](http://www.francas-na.fr) rubrique "Formation professionnelle"



# BPJEPS Loisirs Tous Publics

Eligible à  
l'apprentissage

Formation en alternance  
A Pontonx-sur-l'Adour (40)  
Du 6 novembre 2023 au 28 novembre 2025

Une formation professionnelle pour concevoir, conduire des projets d'animation dans le champ du loisir tous publics et pour diriger des accueils collectifs de mineurs.



Ouverture de la  
dernière  
promotion avant  
la réforme du  
BPJEPS Loisirs  
Tous Publics

## Types de postes : animateur ou animatrice, directeur ou directrice d'Accueil Collectif de Mineurs

Vous serez capable de mettre en oeuvre un projet pédagogique, de construire un projet d'animation, d'organiser les espaces, de définir des thématiques d'activités, de définir le rôle éducatif de l'animateur et de l'animatrice, d'animer une équipe pédagogique.

## 4 types de compétences professionnelles visées

### UC - Unités Capitalisables

UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure  
-> 200 heures

UC 2 : Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure  
-> 200 heures

UC 3 : Conduire une action d'animation dans le champ du "Loisirs Tous Publics" et de direction d'un Accueil Collectif de Mineurs  
-> 200 heures

UC 4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en oeuvre des activités d'animation dans le champ du "Loisirs Tous Publics"  
-> 200 heures

+ 35 heures de positionnement et 47 heures de projet de mobilité européenne

## Exigences préalables à l'entrée en formation, dispenses, équivalences

- Ne pas faire l'objet d'une interdiction d'encadrement de mineurs.
  - Etre titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme (PSC1, SST ...).
- ET**
- Etre capable de justifier d'une expérience d'animateur-trice professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par le ou les structures d'accueil ou être titulaire d'une qualification permettant au candidat ou à la candidate d'être dispensé-e de cette justification (BAFA, BAFD ...).

Des équivalences d'Unités Capitalisables (UC) sont possibles.

En savoir plus



## Organisation de la formation

882 heures en centre de formation dont 35 heures de positionnement réparties sur 25 semaines (dont 1 en mobilité européenne)  
2700 heures en structure professionnelle (formation sur 24 mois)  
14 à 20 stagiaires

Alternance et tutorat : une combinaison d'apports théoriques et de pratiques professionnelles sur un rythme approximatif d'une à deux semaines par mois.

Individualisation des parcours : les contenus et la durée de la formation peuvent être allégés suite à la semaine de positionnement.

## Equipe pédagogique

Animée par la formatrice ou le formateur référent-e, la formation est assurée par une équipe pédagogique et professionnelle expérimentée.

La formation s'adresse à tous les publics souhaitant exercer dans des structures d'animation, des accueils collectifs de mineurs au sein de collectivités territoriales et d'associations.

Le centre de formation est situé au sein de la MFR de Pontonx sur l'Adour (40).

Les Francas de Nouvelle Aquitaine sont engagés pour l'accueil des personnes en situation de handicap.



2023  
9 ans

10 098,90 euros  
Tarif au 01/01/2023

## Possibilités de financement Des dispositifs en fonction de votre situation

L'Union Régionale des Francas de Nouvelle Aquitaine est à votre écoute pour vous accompagner

Vous êtes en cours d'emploi

Vous êtes demandeur ou demandeuse d'emploi

@ Contacts : [nroy@francas-na.fr](mailto:nroy@francas-na.fr) ; [lpicard@francas-na.fr](mailto:lpicard@francas-na.fr)